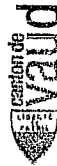


M-INT 647



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 12 JUIN 2012

Scanné le \_\_\_\_\_

## Interpellation

### Qu'en est-il des 5'000 emplois de la Z.I. La Plaine Vuflens-Aclens ?

En 2004, lors de l'acceptation par le Grand Conseil du projet de décret de CHF 1'500'000 pour l'étude du projet de route de liaison (RC 177), l'objectif de 5'000 emplois sur le site dont 500 pour la centrale de distribution de la Coop a été rappelé.

L'utilisation du rail par les entreprises s'implantant dans cette Z.I. La Plaine Vuflens-Aclens a été posée comme condition à maintes reprises dès les années 90, et tout particulièrement par le Conseil d'Etat, plaçant cette zone dans les pôles de développement prioritaire cantonaux malgré sa situation très sensible proche de la Venoge sous protection.

Au vu de ce qui précède, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat:

1. Combien de places de travail compte à ce jour la Z.I. La Plaine Vuflens-Aclens et parmi celles-ci combien appartiennent à la centrale de distribution de la Coop ?
2. Quelle est actuellement l'utilisation du rail par les entreprises sises sur ce site, comment se répartissent les tonnages entre la route et le rail ?
3. Quelles mesures sont-elles prises actuellement pour favoriser l'implantation d'entreprises utilisatrices du rail pour leur approvisionnement en matières premières comme pour l'écoulement de leurs produits finis ?
4. De quelle desserte RER et bus régionaux bénéficie ou bénéficiera dans le futur le site permettant un accès aux emplois par les transports publics ?

Michel Collet

Penthalaz, le 12 juin 2012

*Par de développement*